



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2023/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 20/12/2023 – Délibération F1 N°23-088  
1-4 Autres types de contrat

**AN 2023**  
**23-088**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-TROIS, le 20 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,**

#### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Carlos SOARES, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

#### **Absent excusé :**

M. Joël DANIEL

#### **Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

13/12/2023

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

13/12/2023

**OBJET : SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE INITIATIVE SEINE YVELINES ET LA VILLE D’AUBERGENVILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MA BOUTIQUE A L’ESSAI**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre Initiative Seine Yvelines (ISY) et la ville d'Aubergenville,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20231220-DEL23\_088-D

Considérant que la ville d'Aubergenville, par son soutien au commerce de proximité et son engagement auprès de ses habitants, a souhaité se lancer dans un plan d'action de redynamisation de son centre ville en installant « Une boutique à l'essai » dans sa cellule vacante située 7 place de l'Église.

Considérant que ce dispositif consiste à offrir une nouvelle opportunité pour les commerçants ou les chefs d'entreprise immatriculés en leur permettant de tester leur boutique grandeur nature à moindre risque,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, afin de l'accompagner dans cette démarche, de mettre en place un partenariat, via une convention, avec l'association Initiative Seine Yvelines (ISY), acteur local de développement économique et membre d'Initiative France,

Considérant que ISY proposera plusieurs projets qui auront été analysés au préalable, parmi lesquels la Commune choisira son locataire pour son local commercial du 7 place de l'Église.

Considérant que le porteur de projet s'installera sans droit d'entrée et bénéficie d'un loyer modéré et d'un bail dérogatoire de 6 mois, renouvelable une fois si le porteur de projet justifie ce besoin,

Considérant que la contribution financière de la Ville à cette convention est de 7 500 € TTC pour une boutique dont le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- 3 750 € à la signature de la convention,
- 3 750 € à l'installation dans la « Boutique à l'Essai » du porteur de projet,

Considérant que ce coût comprend :

- les frais de personnel d'Initiative Seine Yvelines dédié au projet,
- les charges indirectes imputées à chaque projet d'implantation (déplacement et fourniture),
- l'impression de la Vitrophanie et des différents outils de promotion de l'opération,

Considérant que ladite convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible trois fois (quatre ans au total), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

*Considérant le projet de convention ci-annexé,*

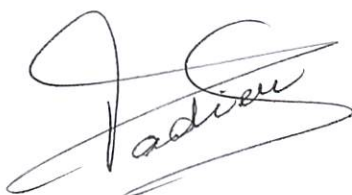
*Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Communication, Développement numérique, Commerce de Proximité et Police municipale du 15 décembre 2023,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie MEUNIER, Adjoint au maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et à la Police Municipale,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE le partenariat** proposé avec l'association Initiative Seine Yvelines dans le cadre du dispositif "Ma boutique à l'Essai", pour son local situé 7 place de l'Eglise,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer** la convention devant intervenir et tout document permettant la mise en oeuvre de cette opération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la contribution financière de la Commune sera prévue au budget communal.


*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)	
Certifié exécutoire le présent acte transmis à	
M. le Sous-préfet le	04 JAN. 2024
Et publié le	04 JAN. 2024
 Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville	